

VOTRE DEMANDE INDIVIDUELLE D'AFFILIATION

Réservée au conjoint, concubin ou partenaire lié par un PACS

4 Garantie en cas de décès

En cas de décès de l'affilié avant mise en prestation de l'intégralité des droits, une prestation sera versée sous forme de capital aux bénéficiaires ci-après désignés. Lorsque le(s) bénéficiaire(s) est(sont) nommément désigné(s), la clause doit indiquer leurs noms, prénoms, date de naissance, lieu de naissance, nom de naissance et coordonnées. Ces informations, utilisées par l'assureur en cas de décès, sont nécessaires pour faciliter la recherche du(des) bénéficiaire(s). Désignation de plusieurs bénéficiaires : si les bénéficiaires sont désignés en rangs successifs, il convient d'indiquer «à défaut» entre chacun d'eux. Si les bénéficiaires sont désignés conjointement, il convient de préciser «par parts égales entre eux» ou le pourcentage du capital à répartir entre eux.

.....
.....
.....
et à défaut les héritiers de l'affilié.

À défaut de désignation, le(s) bénéficiaire(s) en cas de décès seront :

- le conjoint non séparé de corps ou le partenaire lié par un pacte civil de solidarité (PACS) de l'affilié
- à défaut les enfants nés ou à naître de l'affilié, par parts égales entre eux, vivants ou représentés
- à défaut les héritiers de l'affilié.

Information sur la désignation du concubin : Il est rappelé que votre concubin ne fait pas partie des bénéficiaires désignés dans la clause type. La qualité de concubin étant difficile à établir, vous pouvez désigner nominativement votre concubin afin de faciliter le versement des capitaux décès. Il faudra alors veiller à faire évoluer votre clause bénéficiaire si votre situation change et que vous n'êtes plus en concubinage avec la personne désignée bénéficiaire.

5 Informations complémentaires

En vertu de l'article L.132-5-1 du Code des Assurances, vous disposez de la faculté de renoncer à votre affiliation pendant 30 jours calendaires révolus à compter de la date à laquelle vous avez été informé que votre affiliation est conclue. Cette date correspond à la date de signature de la demande individuelle d'affiliation. La renonciation doit être faite par lettre recommandée avec avis de réception, envoyée à Allianz à l'adresse suivante : Allianz - Centre de Solutions Clients Collectives Retraite - Centre de service Hospitaliers - TSA 21006 - 67018 Strasbourg Cedex. *Modèle de lettre de renonciation* : "Messieurs, Je déclare renoncer à mon affiliation à la Complémentaire Retraite des Hospitaliers. Je demande le remboursement des cotisations versées (..... €) dans un délai de 30 jours. Je vous rappelle ci-après mes coordonnées : Nom, Prénom, N° code établissement N° de certificat Je vous prie d'agréer, Messieurs, l'expression de mes sentiments distingués. Date et signature". À réception de la lettre recommandée par l'assureur, l'affiliation au contrat et toutes ses garanties prennent fin. La (les) cotisation(s) sera(ont) remboursée(s) dans les 30 jours calendaires révolus à compter de la réception de la lettre recommandée.

6 Signature

Je reconnais avoir reçu et pris connaissance de la Notice d'Information de la CRH et de la mention sur la renonciation située au point 5.

Fait à
Le.....

 **Signature de l'affilié(e) :**

Nous recueillons vos données personnelles et les utilisons pour la gestion de cette affiliation et pour notre relation commerciale. Elles sont destinées prioritairement aux entreprises du Groupe Allianz mais aussi aux différents organismes et partenaires directement impliqués dans votre contrat. Ces destinataires se situent parfois en dehors de l'Union Européenne. Dans ce cas, nous concevons des garanties spécifiques pour assurer la protection complète de vos données.

Vos informations personnelles nous aident à mieux vous connaître, et ainsi à vous proposer des solutions et services qui vous correspondent. Nous les conservons tout au long de la vie de votre contrat. Une fois ce dernier fermé, elles sont conservées pendant le délai de prescription.

Vous gardez bien sûr tout loisir d'y accéder, de demander rectification, portabilité ou effacement et de vous opposer à leur utilisation. Vous pouvez également prendre contact avec le Délégué à la Protection des Données Personnelles (DPO) pour toute information ou contestation (loi « Informatique et Libertés » du 6 janvier 1978). Pour cela, il vous suffit de nous écrire : - par mail à : informatiqueetliberte@allianz.fr, - par courrier à l'adresse Allianz – Informatique et Libertés – Case courrier S1805 – 1 cours Michelet – CS 30051 – 92076 Paris La Défense Cedex. Vous pouvez également vous adresser à la CNIL.

Allianz Retraite - Fonds de Retraite Professionnelle Supplémentaire régi par le Code des assurances - Société anonyme au capital de 101 252 544,51 €
Siège social : 1, cours Michelet - CS30051 - 92076 Paris La Défense Cedex - 824 599 211 RCS Nanterre. Autorité chargée du contrôle de Allianz :
Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR), 4 Place de Budapest, CS 92459 - 75436 Paris Cedex 09.

C.G.O.S - Comité de Gestion des Oeuvres Sociales des Etablissements Hospitaliers Publics, association loi 1901 (déclarée sous le numéro 60/1.030 à la préfecture de Paris).

JE M’AFFILIE ET JE CHOISIS MES DEUX CADEAUX DE BIENVENUE pour moi et mon conjoint* agent ou personnel médical déjà affilié.

*Marié, pacsé ou concubin

JE RETOURNE CE BULLETIN CADEAU AVEC MA DEMANDE INDIVIDUELLE D’AFFILIATION



E-coffret Wonderbox pour 1 ou 2 personnes dans toute la France

- 1 Bulle de bien-être : 8000 massages et soins
- 2 Bistrot et saveurs : 1100 repas
- 3 Moments en duo : 3300 activités (dégustation gourmande, loisirs et soins bien-être)



Enceinte portable JBL Flip

- Puissance sonore : 20 Watts RMS.
- Autonomie jusqu’à 12 heures.
- Étanche jusqu’à 1 m de profondeur.
- Chargeur portable intégré et son port USB.



Abonnement à l’un de ces magazines

- | | | |
|---|--|---|
| 1 Abricot (3/5 ans) (1 an - 12 n°) | 6 Mode & travaux (1 an - 12 n°) | 10 Secrets d’histoire + HS (1 an - 6 n°) |
| 2 L’ami des jardins (1 an - 12 n°) | 7 Santé magazine + HS (1 an - 13 n°) | 11 60 millions de consommateurs + Spécial Impôts (1 an - 12 n°) |
| 3 La petite salamandre (de 4 à 7 ans) (1 an - 6 n°) | 8 Sciences et Avenir (1 an - 11 n°) | 12 Super Picsou Géant (8/14 ans) (1 an - 6 n°) |
| 4 Marmiton (1 an - 6 n°) | 9 Sciences & Vie junior (13/17 ans) (1 an - 12 n°) | 13 Vocabulaire anglais (1 an - 12 n°) |
| 5 Mickey Junior (3/6 ans) (1 an - 12 n°) | | |

Pour vous, **conjoint non hospitalier** : Sélectionnez votre cadeau et indiquez le numéro souhaité.

Pour l’agent ou personnel médical-conjoint déjà affilié : Sélectionnez votre cadeau et indiquez le numéro souhaité.

- Wonderbox + N*** Choix n° :
- Enceinte bluetooth JBL Flip**
- Abonnement magazine + N*** Choix n° :

* Un abonnement Netflix offert d’une valeur de 50 € si vous choisissez une Wonderbox ou un magazine. Offre valable même si vous êtes déjà abonné.

- Wonderbox** Choix n° :
- Enceinte bluetooth JBL Flip**
- Abonnement magazine** Choix n° :

* L’offre Netflix est disponible uniquement avec les wonderbox et les abonnements magazines.

Je ne souhaite pas de cadeau de bienvenue.

Offre valable au 1^{er} janvier 2023. Cadeaux livrés sous 8 semaines maximum après validation de l’affiliation. Photos non contractuelles. **Abonnement Netflix** : Un code cadeau d’une valeur de 50 € vous sera envoyé par courrier. Selon la formule choisie (Essentiel avec ou sans pub, Standard ou Premium), l’abonnement peut s’étendre entre 2 et 8 mois maximum. Si vous n’êtes pas encore abonné à Netflix, votre abonnement se déclenchera dès l’activation du code. Si vous avez déjà un abonnement Netflix, ce code permettra de prolonger votre abonnement actuel.

IMPÉRATIF : Remplir également la partie ci-dessous pour recevoir votre cadeau

Les données à compléter dans ce formulaire doivent obligatoirement être fournies pour assurer le traitement de votre demande.

Date Madame Monsieur Nom Prénom

Adresse

Code postal Ville

Téléphone* Adresse email*

J’accepte que les données personnelles communiquées dans le cadre de ma demande de dossier d’affiliation à la Complémentaire Retraite des Hospitaliers soient transmises au C.G.O.S, qui les traite afin d’instruire ma demande⁽¹⁾.

⁽¹⁾Obligatoire. Conformément à la loi N°78-17 modifiée du 6 janvier 1978 relative à l’informatique, aux fichiers et aux libertés, les informations recueillies ne seront utilisées et ne feront l’objet de communications extérieures que pour les seules nécessités de la gestion et pour satisfaire aux obligations légales et réglementaires. Vous disposez d’un droit d’accès et de rectification que vous pouvez exercer auprès du C.G.O.S 101,rue de Tolbiac - 75654 Paris cedex 13 . (1) Pour en savoir plus sur la gestion de vos données personnelles et pour exercer vos droits, reportez-vous à la Politique de Protection des Données de la Complémentaire Retraite des Hospitaliers présente sur le site CRH (<https://crh.cgos.info/mentions-legales>).